



Programme InspirAction : Éveiller les initiatives sportives et de loisirs

Entreprise en santé

Le programme « InspirAction : Éveiller les initiatives sportives et de loisirs » s'inscrit dans le cadre du plan d'action d'Entreprise en Santé (EES). En offrant un incitatif financier, Entreprise en santé encourage les employés à développer des projets locaux axés sur l'activité physique et les saines habitudes de vie. L'objectif : favoriser des comportements durables pour une meilleure santé globale.

Les objectifs du programme sont :

- Soutenir le développement et la participation à des initiatives locales de santé et mieux-être auprès du personnel du CISSS de Chaudière-Appalaches
- Favoriser l'adoption et le maintien de modes de vie sains et durables
- Offrir de la reconnaissance au personnel qui développe des initiatives en santé et mieux-être

Ce programme s'applique à tout le personnel du CISSS de Chaudière-Appalaches qui désire prendre l'initiative de développer un projet local en lien avec l'activité physique et les saines habitudes de vie.

Les employés qui désirent soumettre un projet devront respecter les deux périodes de soumission annuelles :

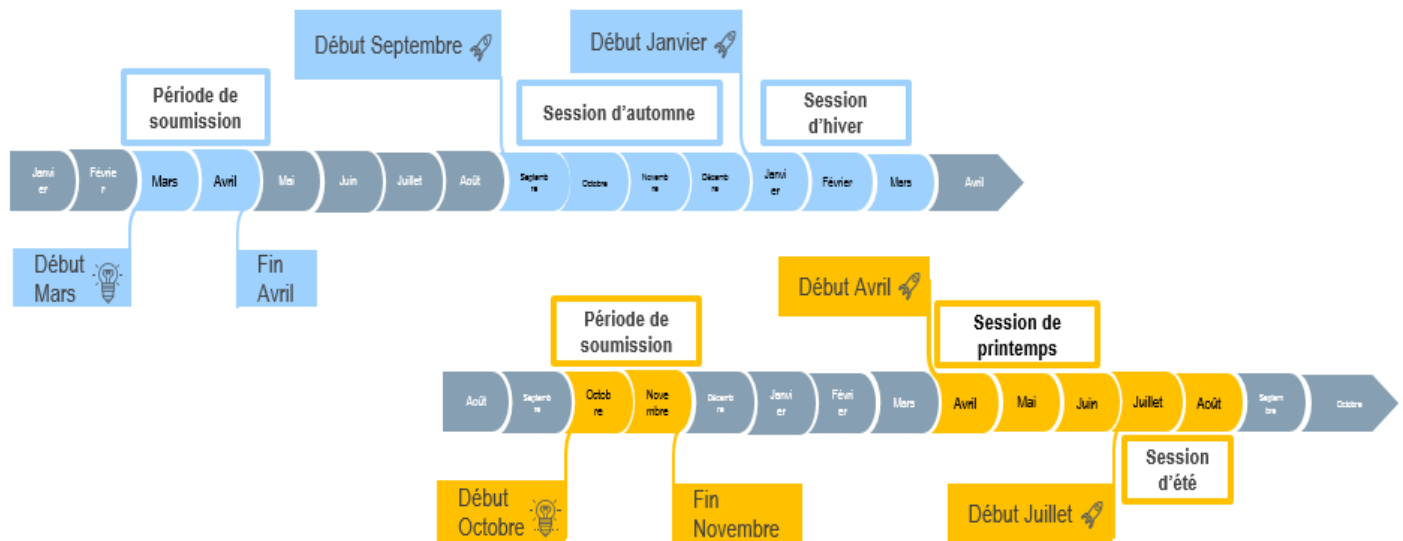
- Pour les projets lancés en automne et en hiver : du 1^{er} mars au 30 avril ;
- Pour les projets lancés au printemps et en été : du 1^{er} octobre au 30 novembre.

Il est toutefois possible de lancer des projets en dehors des périodes de saison de la période d'inscription.





Ligne du temps concernant les périodes de soumission et des phases recommandées de lancement des projets en fonction des sessions.



Exemples de types de projet accepté :

- Activités sportives avec son équipe (randonnée organisée avec guide, atelier d'initiation à la course à pied) ;
- Activités de loisirs avec son équipe (création d'une chorale, création d'un club de peinture, atelier de théâtre) ;
- Sports d'équipe (création de ligues sportives corporatives, participation à un tournoi en équipe) ;
- Promotion de l'activité physique et des saines habitudes de vie (sensibilisations, conférences) ;
- Création d'événements ponctuels locaux (défis nutrition, mois du covoiturage, défi transport actif, courses) ;
- Participation à un événement d'équipe à caractère sportif ou de loisirs (triathlon, course à relais).





Critères d'admissibilité	Critères d'exclusion
<p>Vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être employé du CISSS de Chaudière-Appalaches ; • Être responsable de la coordination du projet ; • Accepter que les projets retenus soient promus à l'ensemble du personnel par le biais des canaux de communication interne ; • Accepter les conditions et outils promotionnels prévus par le service des communications ; • Consentir à la publication de vos photos d'événements sur les médias sociaux de l'organisation. <i>(Notez qu'il n'est pas obligatoire que des visages apparaissent sur les photos.)</i> ; <p>Les participants doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être volontaires et consentants ; <p>Le projet doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être consacré aux membres du personnel du CISSS de Chaudière-Appalaches ; • Toucher au moins 3 employés ; • Encourager un mode de vie physiquement actif et les saines habitudes de vie ; • Refléter les valeurs de l'organisation, soit l'humaniste, la collaboration et l'équité ; • Avoir lieu au Québec. 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'abonnement individuel ; • Frais d'inscription individuelle (cours en groupe) ; • Achat d'équipement ; • Achats d'articles promotionnels ; • Modifications ou aménagements physiques des lieux ; • Financement de dons pour des activités caritatives ; • Activités déjà financées par le CISSS de Chaudière-Appalaches (exemples : Défi Entreprises, Pentathlon des neiges, etc.) ; • Activités à risques élevés ou sports extrêmes ; • Promotion de produits ou marques commerciales spécifiques.
<p style="text-align: center;">Critères d'admissibilité au remboursement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être à l'emploi du CISSS de Chaudière-Appalaches au moment de la demande de remboursement. • Présenter un reçu à son nom, émis par une entreprise pour des frais d'inscription à une activité de groupe, pour la location d'une surface (exemple : location d'une arène de glace, location de terrain de badminton), ou de la main-d'œuvre (exemple : arbitre, conférencier) liée à la réalisation de la tenue de l'activité. 	





Processus de participation

1. Soumission du projet

Remplir le [formulaire de soumission](#) en accord avec les périodes de soumission spécifiées ci-dessus.

2. Admissibilité

Après la soumission du projet, un courriel de confirmation sur l'admissibilité du projet sera envoyé un mois après la fin de la période de soumission. Le montant qui sera alloué pour la réalisation du projet sera indiqué dans ce courriel.

3. Soutien au développement

Après l'acceptation du projet, une rencontre de lancement de projet sera prévue afin d'offrir un accompagnement. Cette rencontre abordera les modalités, les enjeux et la faisabilité du projet.

4. Promotion du projet

Les moyens de promotion du projet seront suggérés à la rencontre de lancement de projet. Voici quelques exemples selon la portée du projet :

- Affiche promotionnelle à afficher selon la politique d'affichage dans les installations.
- Publications sur le [groupe Facebook des employés du CISSS de Chaudière-Appalaches](#)
- Publications dans l'infolettre Express.

5. Remboursement

Après la réalisation du projet, envoyer un courriel à l'adresse : entreprise_en_sante.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca. Le courriel devra contenir :

- Des photos de l'activité pour une utilisation sur les médias sociaux de l'organisation.
- Un bilan du projet (nombre de participants, date et lieu, utilisation du budget, sondage d'appréciation, etc.)
- Un reçu au nom du responsable du projet.

Après la réception de ce courriel, Entreprise en Santé acheminera la demande de remboursement. À défaut de s'y conformer, la demande de remboursement pourrait être refusée.

